

## **RÉUNION DU CONSEIL 5 FÉVRIER 2024**

Lundi, le 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2024, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
M. Christian Raby, conseiller;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
Un siège vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2024
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Embauche d'un employé temporaire pour le Service de la voirie
    - b) Élections partielles 2024 - Annonce de la date du scrutin
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Fin de la clause de participation au transport de matières en vrac
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Nomination des membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme
    - b) Adoption de la résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de zonage
    - c) Mois de l'arbre et des forêts 2024, distribution à la population

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Protocole d'entente - Journée de la famille Des Chenaux
- b) Demande financière du comité du Festival des sucres de St-Prosper
- c) Inscriptions sportives - Remboursement du supplément

6.7. AUTRES

- a) Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers

6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

6.12. Période de questions diverses

6.13. Clôture de la séance

**2024-02-17**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 janvier 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2024-02-18**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 janvier 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2024-02-19**

**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de janvier 2024 portant les numéros 12673 à 12674 pour un montant de 176,49 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements

portant les numéros 3482 à 3499 pour une somme totale de 30 774,24 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12675 à 12714 inclusivement et totalisant la somme de 71 208,80 \$. Les salaires du mois de janvier s'élèvent à 20 161,12 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-02-20**

#### **6.1.a) EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT le manque de personnel au sein du Service de la voirie durant la période hivernale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de M. Dany Chevalier à un poste temporaire, au sein du Service de la voirie pour une période indéterminée.

QU'il fait partie de la liste de rappel des employés du Service de la voirie.

QUE son entrée en fonction est immédiate et que M. Chevalier est assujetti à la convention collective en vigueur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

#### **6.1.b) ÉLECTIONS PARTIELLES 2024 - ANNONCE DE LA DATE DU SCRUTIN**

La présidente d'élection, Mme Sandra Turcotte annonce que s'il y a plus d'un candidat au poste de conseiller, siège numéro 1, la date du scrutin sera le 19 mai 2024.

### **6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.3 TRANSPORT**

**2024-02-21**

#### **6.3.a) FIN DE LA CLAUSE DE PARTICIPATION AU TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 3 mai 2021, les Élus ont dûment adopté la résolution numéro 2021-05-57 concernant la clause de participation au transport de matières en vrac ;

CONSIDÉRANT que les Élus désirent mettre fin à cette clause, contenu qu'une économie est réalisable ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mettre fin à la clause de participation au transport de matières en vrac;

D'envoyer une copie de la présente résolution à l'organisme Les Transporteurs en vrac de la région 04 inc.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2024-02-22**

**6.5.a) NOMINATION DES MEMBRES POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 10-05-1998 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 7 dudit règlement stipule que le comité se compose de cinq membres;

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Dansereau, conseillère, agit à titre de présidente;

CONSIDÉRANT que M. Réjean Parent occupe un poste;

CONSIDÉRANT que trois personnes ont manifesté leur désir d'occuper un poste de directeur pour l'année en cours;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer pour l'année 2024, M. Gérald Bilodeau, M. Michel Croteau et Mme Lucie Trépanier au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2024-02-23**

**6.5.b) ADOPTION DE LA RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'une assemblée de consultation concernant le projet de Règlement de zonage numéro 2024-01-04 modifiant le Règlement de zonage 04-04-2009 se tiendra le 4 mars 2024 à 18h30 au 371, rue de l'Église Saint-Prosper-de-Champlain.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2024-02-24**

**6.5.c) MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2024, DISTRIBUTION À LA POPULATION**

CONSIDÉRANT l'activité annuelle, Mois de l'arbre et des forêts (MAF), mise sur pieds par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire bénéficier gratuitement d'environ cent plants d'arbres et qu'elle désire les redistribuer à la population lors d'une activité communautaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer la conseillère Line Toupin, responsable de la distribution des plants, et ce, gratuitement pour la population de Saint-Prosper-de-Champlain, pour cent arbres;

D'autoriser la Directrice générale à officialiser la demande auprès de l'Association forestière et à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

**2024-02-25**

### **6.6.a) PROTOCOLE D'ENTENTE - JOURNÉE DE LA FAMILLE DES CHENAU**

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux reconnaît l'importance de la Journée de la famille Des Chenaux qui a lieu tous les ans sur le territoire de la MRC des Chenaux ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Journée de la famille Des Chenaux sont de valoriser le rôle des familles dans nos communautés et de consolider le sentiment d'appartenance envers la MRC des Chenaux ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux désire supporter financièrement et techniquement la Journée de la famille Des Chenaux ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux désire définir sa participation à la Journée de la famille Des Chenaux dans le cadre d'un protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de protocole d'entente définissant le rôle de la MRC des Chenaux en lien avec la Journée de la famille Des Chenaux lors d'une rencontre préparatoire ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain appuient la MRC des Chenaux dans sa démarche et autorisent la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents afférents.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2024-02-26**

### **6.6.b) DEMANDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DU FESTIVAL DES SUCRES DE ST-PROSPER**

CONSIDÉRANT la demande financière du comité du Festival des sucres de St-Prospere servant à l'organisation de la 51e édition du festival;

CONSIDÉRANT que la demande financière est de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT le montant budgété à cette fin pour l'année financière en cours;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'allouer un montant de 750 \$ au comité du Festival des sucres de St-Prospere.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-02-27

6.6.c) INSCRIPTIONS SPORTIVES - REMBOURSEMENT DU SUPPLÉMENT

CONSIDÉRANT que le Conseil est sollicité par des parents dont l'enfant utilise les infrastructures sportives, autres que celles disponibles sur le territoire de la Municipalité, pour pratiquer un sport ;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités ou villes ajoutent un supplément monétaire à l'inscription, pour les jeunes ne résidant pas sur leur propre territoire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire encourager les jeunes à être actifs ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE rembourser un maximum de 50 \$ par enfant âgé de 17 ans et moins, pourvu qu'une facture indiquant clairement le supplément chargé à l'inscription de l'enfant pour pratiquer un sport sur un territoire autre que celui de la municipalité de St-Prosper-de-Champlain soit indiqué ;

QUE pour obtenir ce remboursement, une copie de la facture doit être soumise à la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.7 AUTRES

2024-02-28

6.7.a) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Journée nationale de promotion de la santé mentale est le 13 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire appuyer le Mouvement santé mentale Québec dans cette démarche;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal appuie l'organisme Mouvement santé mentale Québec et proclame le 13 mars 2024 comme la Journée nationale de promotion de la santé mentale, séance tenante.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2024-02-29

6.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h29.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière